



**HAUT-COMMISSARIAT  
AU PLAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

## Les effets de seuil ne sont pas tout à fait ce qu'on croit...

Une entreprise qui franchit un seuil d'effectif peut se voir assujettie à un certain nombre d'obligations légales. Il en va ainsi de la mise en place d'un comité social et économique à partir de 11 salariés ou d'un accord de participation à 50 salariés.

L'une des idées courantes sur les seuils d'effectif est qu'ils représentent des obstacles que des entreprises refusent de passer, limitant ainsi leur croissance. C'est la raison pour laquelle la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, promulguée en 2019) a réformé les seuils pour les rendre moins contraignants.

Dans cette étude, nous montrons que, si l'on se réfère aux chiffres en provenance des déclarations sociales des entreprises, plus fiables que ceux issus des déclarations fiscales, le seuil de 50 salariés possède en réalité un faible effet-couperet direct. Néanmoins, cette étude met en lumière une surreprésentation du nombre d'entreprises ayant une taille située entre 30 et 49 salariés, que cela soit avant ou après la loi PACTE. Cela suggère un « effet à longue portée » du seuil à 50 salariés qui, jusqu'alors, n'était envisagé que pour des tailles comprises entre 45 et 49 salariés.

L'identification de cet effet est un résultat original. Cela pourrait faire l'objet de nouvelles études qualitatives auprès des chefs d'entreprise, pour mieux comprendre les vrais freins à la croissance dans le but de renforcer la compétitivité des PME françaises.

**CLÉMENT BEAUNE**  
Haut-commissaire au Plan  
Commissaire général de France Stratégie

› LA NOTE D'ANALYSE n° 151 – Avril 2025

« Comment se comportent les entreprises  
à l'approche des seuils d'effectif ? »

par Lira Mikayelyan, Sylvain Moura et Nassim Zbalah